



Vaccination contre le VRS pour les personnes de plus de 60 ans : l'essentiel en bref



Qu'est-ce que le VRS ?

VRS signifie **virus respiratoire syncytial**. Le VRS s'attaque aux voies respiratoires et se transmet surtout via des gouttelettes émises lorsqu'une personne tousse, éternue et parle. Une transmission par le biais d'objets est également possible. La saison active du VRS dure généralement d'octobre à mars. Durant cette période, les maladies dues au virus sont plus fréquentes.

L'infection par le VRS se traduit généralement par une évolution bénigne avec des signes de maladie semblables à ceux d'un rhume. Toutefois, des évolutions graves de la maladie sont également possibles, par exemple une pneumonie. Le VRS peut également aggraver des pathologies préexistantes telles que les maladies cardiaques ou pulmonaires.

Les personnes atteintes de formes graves doivent parfois être hospitalisées, pour certaines dans une unité de soins intensifs. Des évolutions mortelles sont également possibles.



Pour qui la vaccination contre le VRS est-elle recommandée ?

La vaccination contre le VRS est recommandée pour les groupes de personnes suivants :

- Toutes les personnes **âgées de 75 ans et plus**
- Les personnes présentant certaines **pathologies préexistantes graves âgées de 60 ans et plus**
- Les personnes vivant **dans des établissements de soins, âgées de 60 ans et plus**

Ces personnes présentent un risque accru de développer une forme grave. Si les pathologies préexistantes sont bien contrôlées par des médicaments chez les personnes de moins de 75 ans, il est recommandé de vérifier avec le médecin si une vaccination est nécessaire.

Le but de la vaccination contre le VRS est de réduire le risque de développer une forme grave si l'on contracte le VRS. Cela devrait également permettre de réduire le nombre d'hospitalisations, les séjours dans les unités de soins intensifs et les décès. Dans les établissements de soins, il s'agit également d'empêcher la propagation du VRS.



Quelles pathologies préexistantes augmentent le risque de développer une forme grave d'infection à VRS ?

Les formes graves des maladies préexistantes suivantes peuvent augmenter le risque d'infection grave à VRS :

- Maladies chroniques des voies respiratoires
- Maladies chroniques du système cardiovasculaire
- Maladies chroniques des reins
- Maladies chroniques du système nerveux
- Diabète sucré (« maladie du sucre ») ainsi que
- Maladies malignes du système hématopoïétique et
- Déficiences immunitaires innées ou acquises (immunodéficience).



À quel moment faut-il se faire vacciner contre le VRS ?

Il est recommandé d'effectuer la vaccination contre le **VRS une seule fois, si possible avant la saison du VRS**. Pour une protection optimale, la vaccination contre le VRS est conseillée **à la fin de l'été ou en automne**. Jusqu'à présent, on ne sait pas exactement combien de temps dure la protection vaccinale et si des rappels seront recommandés à l'avenir.



Bon à savoir :

Le vaccin contre le VRS peut être administré en même temps que celui contre la grippe.



La vaccination contre le VRS est-elle sans danger ?

La vaccination contre le VRS est bien tolérée, efficace et sûre. Il peut y avoir de légères réactions telles que des rougeurs ou des douleurs au point d'injection. Des effets secondaires graves sont possibles dans de rares cas. La tolérance, l'efficacité et l'innocuité du vaccin font l'objet d'un suivi permanent.

En quelques clics, une recommandation personnelle de vaccination :



Informations complémentaires :



Établi en collaboration avec le Robert Koch-Institut. Pour en savoir plus sur le VRS et la façon dont vous pouvez vous protéger, rendez-vous sur www.infektionsschutz.de, www.impfen-info.de ou www.rki.de/rsv.